

Peine capitale

[Traduction]

M. Lawrence: Il est certain que personne ne peut s'opposer à ce que l'on tente d'en venir à un accord. J'aimerais toutefois, au risque de paraître extrêmement verbeux aujourd'hui, souligner deux choses. Tout d'abord, le gouvernement doit accepter la majeure partie de la responsabilité dans l'éventualité où aucun accord ne peut être conclu ou que l'on ne puisse s'entendre au sujet du moment choisi pour les mises aux voix sur une telle question. Il est grand temps que le gouvernement se rende compte que même si le vote libre est une façon de s'en sortir dans certaines circonstances, il doit accepter la responsabilité des événements qui se produisent lorsqu'il y a un tel vote. Il peut choisir la solution des lâches...

Des voix: C'est honteux!

M. Lawrence: ... mais toutes les issues n'ont pas été ménagées. A mon avis, lorsque le vote est libre, les whips des partis ne sont pas impliqués. Le caucus est dégagé de toute responsabilité à mon égard ou à celui de n'importe quel membre de mon parti en pareilles circonstances et le whip du parti également. Je présume qu'il en va de même pour les honorables vis-à-vis.

Le leader du gouvernement à la Chambre essaie maintenant d'imposer des conditions injustes aux whips des autres partis. Lorsqu'il réclame avec ses collègues un vote libre, ils devraient se rendre compte des conséquences de leurs actes.

Mon deuxième point est le suivant: Si le leader du gouvernement à la Chambre veut vraiment, en son âme et conscience, que tous aient l'occasion de faire connaître leurs opinions à la Chambre en conformité de leurs responsabilités envers les électeurs qu'ils représentent, je déplore vigoureusement que nous soyons retenus ici si longtemps en juillet pour discuter d'une telle mesure qui, du moins à mon avis, n'est pas urgente. Si le gouvernement estime que nous devrions débattre cette question à fond, avec la participation de tous les députés, il s'agit là de l'une des nombreuses questions qui pourraient facilement être reportées jusqu'à la session d'automne.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Au sujet de la motion d'ordre du président du Conseil privé, j'avais cru comprendre tout d'abord que l'on s'était entendu pour se mettre d'accord. Selon toute apparence on ne s'entend pas actuellement—on ne s'entend pas sur la question de savoir si on devrait s'entendre pour se mettre d'accord. Étant donné les commentaires de l'honorable représentant, je crois que la Chambre n'a pas à se prononcer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'assurance-récolte!

M. MacEachen: Sauf erreur, les deux amendements ont été réservés et compte tenu des circonstances, il serait probablement préférable de passer à d'autres articles des travaux de la Chambre pour le reste de la période, dans l'espoir qu'un ou deux puissent être acceptables. Si rien de ce que je suggère n'est acceptable aux yeux des députés, je propose de déclarer qu'il est 4 heures et de passer aux mesures d'initiatives parlementaires, si la Chambre y consent.

● (1510)

M. Baldwin: J'entends le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) réclamer l'étude du projet de loi sur

[M. Boisvert.]

l'assurance-récolte. Nous, nous préférons, bien entendu, traiter des allocations familiales.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord. Faisons l'unanimité là-dessus.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que l'on remette à plus tard les délibérations à l'étape du rapport du bill C-2?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle en outre à ce que nous déclarions qu'il est 4 heures et que nous passions aux mesures d'initiative parlementaire?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais mettre en délibération l'article n° 7, la loi sur le développement de la pêche. Sauf erreur, les partis se sont entendus pour que cet article soit adopté sans débat. Ce serait utile.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE**AUTORISATION DES PAIEMENTS POUR LA CONSTRUCTION ET L'OUTILLAGE DE CERTAINES INSTALLATIONS**

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre des Pêches) propose: Que le bill C-4, tendant à modifier la loi sur le développement de la pêche, dont le comité permanent des pêches et des forêts a fait rapport sans proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. MacEachen (au nom du ministre des Pêches) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. MacLean: Monsieur l'Orateur, je crois me souvenir que le comité qui a étudié deux de ces bills a convenu que le ministre, du consentement unanime, pourrait présenter un amendement à l'un d'eux. Le comité a convenu qu'il faudrait agir ainsi. De fait, l'amendement proposé a été examiné en comité. J'ignore si c'est le bill sur la faune ou celui sur le développement de la pêche, mais je crois que c'est ce dernier.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je crois que nous devrions adopter ce projet de loi et s'il y a un autre amendement, nous pourrions l'examiner plus tard. Nous pourrions le faire rapidement avec le consentement unanime.

M. l'Orateur: Je crois que le bill a déjà subi la troisième lecture.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je voudrais également mettre en délibération l'article n° 14 concernant la faune. Sauf erreur, il y a eu également entente au sujet de ce bill.